

THÉOPHANIE.

I.

Dans la primitive Eglise, les deux fêtes de Noël et de l'Épiphanie furent confondues en une seule sous la dénomination grecque de *Théophanie*, manifestation de la divinité. La naissance du divin Messie, sa manifestation, d'abord aux bergers, puis aux sages de l'Orient, sont, en effet, une apparition de Dieu aux hommes sous des traits fragiles et mortels. Nous lisons dans saint Epiphane que le Sauveur naquit le onzième jour du mois de *Tybi* qui, en Egypte, correspondait au sixième jour du mois romain de Janvier. Saint-Jean-Chrysostôme dit que cette fête fut solennisée, dès le commencement, depuis la Thrace jusqu'à Cadix. Il est néanmoins très probable qu'elle est moins ancienne que celle de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte, en considérant Pâques et la Pentecôte comme fêtes de la nouvelle loi. Le saint docteur pouvait donc parler de son antiquité en ne remontant pas plus haut que l'année 138, époque à laquelle on prétend que le pape saint Téléphore l'institua. Cet ordre de choses se maintint jusqu'au pontificat de Jules Ier; mais ce pape, qui monta sur la chaire de Saint-Pierre en 337, ordonna qu'on fit des recherches sur le jour précis de la naissance du Messie. Cela était facile à Rome où s'étaient conservées des archives de l'empire; et il s'agissait de connaître l'époque du dénombrement ordonné par l'empereur Auguste: il en résulta la certitude que le grand événement de cette naissance avait eu lieu, non le 11 de *Tybi* ou 6 Janvier, mais bien le 25 Décembre. Cette recherche était d'autant plus importante et même nécessaire, que, si, en Occident, la Théophanie était uniformément solennisée le 6 Janvier, les Orientaux n'avaient rien de bien fixe à cet égard. Le plus grand nombre, il est vrai, la célébraient le 6 Janvier; mais d'autres la célébraient en Avril et quelques-uns dans le mois de Mai: en Occident même quelques Eglises suivaient ces aberrations; mais partout le nom de Théophanie était donné à cette solennité. Ce nom paraît même s'être fort longtemps conservé en France, car on le trouve dans le calendrier d'un livre de prières manuscrit du quatorzième siècle, où le jour des Rois est marqué sous le titre de Typhanie, corruption évidente de Théophanie. Bientôt, à l'exemple de l'Eglise latine, les Orientaux reportèrent la Nativité de Notre-Seigneur au 25 Décembre, et la manifestation du Messie aux rois devint l'unique sujet de la fête du 6 Janvier; sous le nom d'Épiphanie, ou même encore sous l'ancien titre de Théophanie.

D'où vient le nom de Noël donné à la première manifestation du Verbe. C'est-à-dire à sa naissance? Les opinions sont partagées: les uns disent qu'il vient d'Emmanuel, *Dieu avec nous*, d'où, par contraction ou retranchement des quatre premières lettres, s'est formé Nuel ou Nouel, selon la prononciation italienne, dégénérée parmi nous en Noël. Selon d'autres, Noël n'est, à son tour, que la contraction de *natalis*. Le midi de la France appelle Noël, *Nadal* ou *Nalal*. La dérivation est évidente. Le nom français pourrait bien en effet n'avoir pas d'autre origine. Enfin on l'a tiré, selon quelques uns, du vieux cri de joie du moyen-âge: *Noë* ou *Noël*; mais ne serait-ce pas prendre l'effet pour la cause?

II.

Noël, considéré comme fête commémorative de la naissance du Messie, le 25 Décembre, remonte, comme nous l'avons dit, au quatrième siècle. Son rang est parmi les solennités du premier ordre, telles que Pâques et la Pentecôte. On sait que jusqu'au concile de Latran, au treizième siècle, les fidèles étaient dans l'obligation de communier en ces trois grandes solennités. Anciennement, tous les jours qui s'écoulaient depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie étaient chômés comme le Dimanche. Sa vigile ne le cède point à celles de Pâques et de la Pentecôte, et l'emporte même sur le Dimanche quand elle concourt avec lui. Le jeûne y a toujours été attaché. L'office de Noël présente des particularités qui le distinguent des autres fêtes de son rang. La messe de la veille dont nous venons de parler est toute spéciale et n'est point, comme celles de Pâques et de Pentecôte, la messe de la nuit. Dès le cinquième siècle, et ceci est remarquable, cette messe se disait à l'heure de none, comme aux jours de petit jeûne, et en outre il y en avait trois autres, pour la nuit, l'aurore et le jour de Noël.

Après la messe de la vigile, la solennité commence par les premières vêpres. L'office de matines ou nocturne est chanté quelques heures avant la messe qui est dite immédiatement après, et se célèbre vers le milieu de la nuit. Une ancienne et vénérable tradition place la naissance du Messie dans cet instant. C'est du Verbe fut chair que les pères de l'Eglise enten-

dent ces paroles prophétiques du livre de la Sagesse: *Quim nov in suo cursu medium iter haberet*. . . . "Comme la nuit était au milieu de son cours, votre puissante parole ou Verbe, ô Dieu, descendant des royales demeures du ciel parut au milieu de nous." Après la communion du prêtre et des fidèles, on chante laudes qui commencent d'une manière absolue, sans invocation et n'ont point de capitule ni d'hymne, ce qui est un caractère de haute antiquité, comme nous le disons en son lieu (V. Heures). La post-communion de la messe qui se poursuit, selon le rit ordinaire, est l'oraison de ces laudes. Le XIIIe Ordre romain, qui ne fait que constater l'usage antécédemment admis, dit que lorsque le pape a fini la messe de minuit, à l'autel de la *Crèche*, les chapelains pontificaux chantent devant lui les laudes matutinales, au lieu d'attendre l'aurore comme aux autres jours de l'année. Le même ordre observe qu'au point du jour, le pape va chanter la messe à l'Eglise de Sainte-Anastasie, et que la troisième est célébrée par lui à Sainte-Marie-Majeure où avait été célébrée celle de minuit.

Prosper Lambertini (Benoît XIV), dans son traité des fêtes, dit qu'autrefois, dans les Gaules un même prêtre célébrait deux messes, le jour de Noël; mais que Charlemagne ayant introduit en France le rit romain, l'usage des trois messes s'y établit conformément à la pratique de l'Eglise romaine. Cependant, ce ne furent d'abord que les seuls évêques qui, à l'exemple du Pape, célébraient ainsi trois messes. Mais, peu à peu, les simples prêtres, en vertu de concessions pontificales, finirent par faire d'un simple privilège personnel une coutume générale. Nous ajouterons avec le même auteur que l'usage de dire trois messes successives sans interruption n'est pas fort ancien: tout prêtre qui célébrait trois fois en la fête de Noël, disait une messe à minuit, l'autre à l'aurore et la troisième le jour, après l'heure du tierce. D'après ce que nous avons dit sur l'usage de la cour romaine, on voit pourquoi nous faisons mémoire de Ste.-Anastie, à la messe de l'aurore. Dans l'ancien rit gallican cette commémoration ne se trouve pas.

La messe du jour est la plus solennelle. Dans le rit parisien, elle a une admirable prose, et l'on ne peut comprendre pourquoi l'usage de Rome, réformé par Pie V, n'en a point pour cette auguste solennité, tandis que Pâques et la Pentecôte y ont conservé leurs belles proses. Très anciennement Rome avait pour ce jour celle qui commence par les mots: *Latabundus exultet fidelium chorus*. . . . "que le cœur des fidèles tressaille d'une vive allégresse." Le onzième ordre romain porte que le pape donnait un grand festin le jour de Noël aux prélats de sa maison, et que les chantes de sa chapelle exécutaient pendant ce temps-là la prose du jour, *Latabundus*.

III.

L'Octave de Noël est presque aussi ancienne que la Fête; mais d'où vient que cette octave, quoique de premier ordre, admet d'autres solennités qui ne pourraient avoir lieu pendant les octaves de Pâques et de la Pentecôte? Il est fort aisé de répondre à cette question, quand on se rappelle que dans les premiers siècles, la naissance de Notre-Seigneur, sous le nom de Théophanie, était célébrée le sixième jour de janvier. En ce temps-là, le 26 décembre était consacré à honorer le martyr du saint diacre Etienne; le 27 solennisait l'évangéliste saint Jean, et le 28 les saints Innocens. Lorsque, après la recherche dont nous avons parlé, la Nativité de Notre-Seigneur fut placée au 25 décembre, on jugea convenable de laisser en possession de ces trois jours les trois fêtes que nous avons nommées. La Théophanie du 6 janvier nous en fournit une preuve. L'octave de l'Épiphanie en effet jouit du même privilège que celles de Pâques et de la Pentecôte, et c'est dans celle-ci qu'il faut voir l'octave primitive de la Nativité du Sauveur.

C'est encore à l'Épiphanie qu'est resté attaché le titre de fête cardinale, en souvenir de son union avec Noël. En effet on compte des dimanches après l'Épiphanie, comme on en compte après Pâques et la Pentecôte, tandis que Noël n'en a point. Depuis la distinction des couleurs pour les fêtes, le blanc est assigné à celles de Noël et de l'Épiphanie. Quelques églises ont adopté la couleur jaune ou aurore pour la messe du point du jour, pour une raison de convenance que l'on comprend aisément.

Comme la fête de Noël tombe indistinctement en quelque jour que ce soit de la semaine, si elle arrive un vendredi ou un samedi, l'abstinence n'a pas lieu, *en signe de joie*; *in signum lætitiæ*, disent tous les liturgistes. Chez les Grecs, depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie, n'a point lieu l'abstinence du mercredi et du vendredi, qui, dans les autres temps de l'année est régulièrement observée chez eux. En quelques diocèses de France, l'abstinence cesse le samedi depuis Noël jusqu'à la fête de la Purification. Ce privilège est res-